

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DGRI 53** - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Association Planète Enfants & Développement pour l'organisation de l'événement « 120 minutes pour l'avenir de nos enfants » le jeudi 21 octobre 2021.

**M. Arnaud NGATCHA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation de l'événement les « 120 Minutes pour l'Avenir de nos Enfants », jointe en annexe ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : est approuvé le principe de la convention de co-organisation de l'évènement « 120 Minutes pour l'Avenir de nos Enfants » avec l'Association Planète Enfants & Développement dans le salon des Arcades, le salon Georges Bertrand et le salon Jean-Paul Laurens ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation de l'évènement « 120 minutes pour l'avenir de nos enfants », jointe en annexe à la présente délibération ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Planète Enfants & Développement ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**